

Plan d'actions



Plan de paysage

Parc naturel régional de la Forêt d'Orient

plan paysage

Maître d'ouvrage

Parc naturel régional de la Forêt d'Orient

Maître d'œuvre

Atelier POLIS

Dessin d'espace

Amance, Argançon, Assencières, Blaincourt-sur-Aube, Bossancourt, Bouranton, Bouy-Luxembourg, Brévonnes, Briel-sur-Barse, Brienne-la-Vielle, Brienne-le-Château, Champ-sur-Barse, Chauffour-lès-Bailly, Courteranges, Dienville, Dolancourt, Dosches, Épagne, Géraudot, Hampigny, Jessains, Juvanzé, La Loge-aux-Chèvres, La Villeneuve-au-Chêne, Lassicourt, Laubressel, Lesmont, Lusigny-sur-Barse, Luyères, Magny-Fouchard, Maison-des-Champs, Maizières-lès-Brienne, Mathaux, Mesnil-Saint-Père, Mesnil-Sellières, Molins-sur-Aube, Montiéramey, Montreuil-sur-Barse, Onjon, Pel-et-Der, Perthes-lès-Brienne, Piney, Précly-Notre-Dame, Précly-Saint-Martin, Puits-et-Nuisement, Radonvilliers, Rosnay-l'Hôpital, Rouilly-Sacey, Saint-Christophe-Dodinicourt, Saint-Léger-sous-Brienne, Thennelières, Trannes, Unienville, Val-d'Auzon, Vallentigny, Vauchonvilliers, Vendeuvre-sur-Barse, Villemoyenne





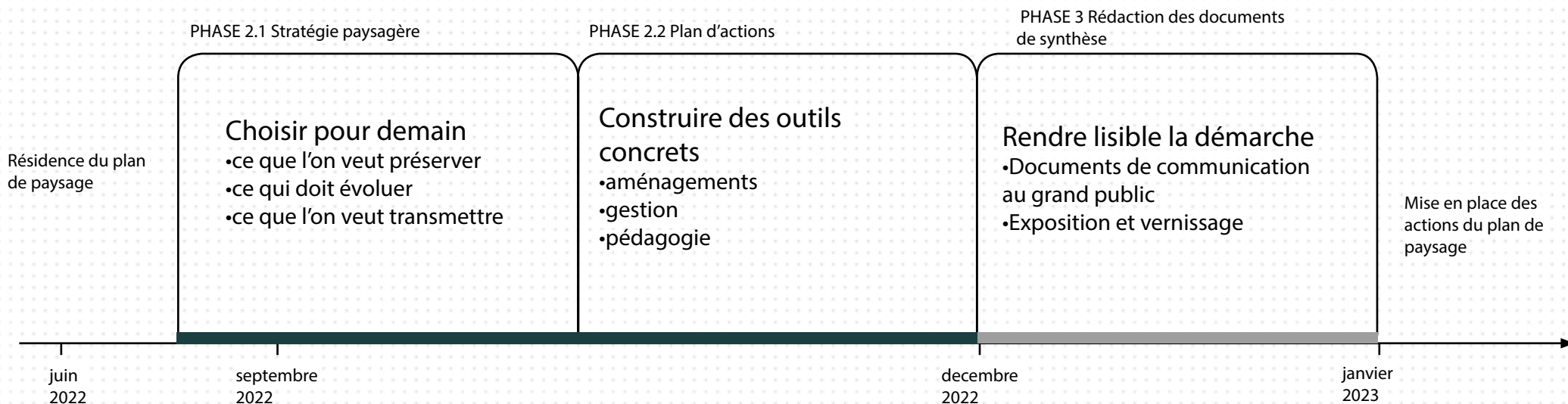
Plan de paysage

01_ Contexte de l'étude

Parc naturel régional
de la Forêt d'Orient

Contexte de l'étude

Le plan de paysage s'inscrit dans l'appel à projets 2019 « plans de paysage » lancé par le Ministère de la Transition Écologique dont le Parc naturel régional de la Forêt d'Orient s'est porté candidat. «Le plan de paysage est une démarche volontaire, portée par une collectivité qui invite les acteurs de son territoire à repenser la manière de concevoir l'aménagement du territoire.»



Calendrier simplifié des étapes du plan de paysage

Fiche d'identité du territoire

Département : Aube

Parc naturel régional de la Forêt d'Orient

58 communes

Superficie : 82 000 ha

Nombre d'habitants : 23 960 hab.

Contexte de la commande

Le Syndicat Mixte du Parc naturel régional de la Forêt d'Orient est lauréat de l'appel à projet 2019 « plan de paysage » lancé par le Ministère de la

Transition Écologique.

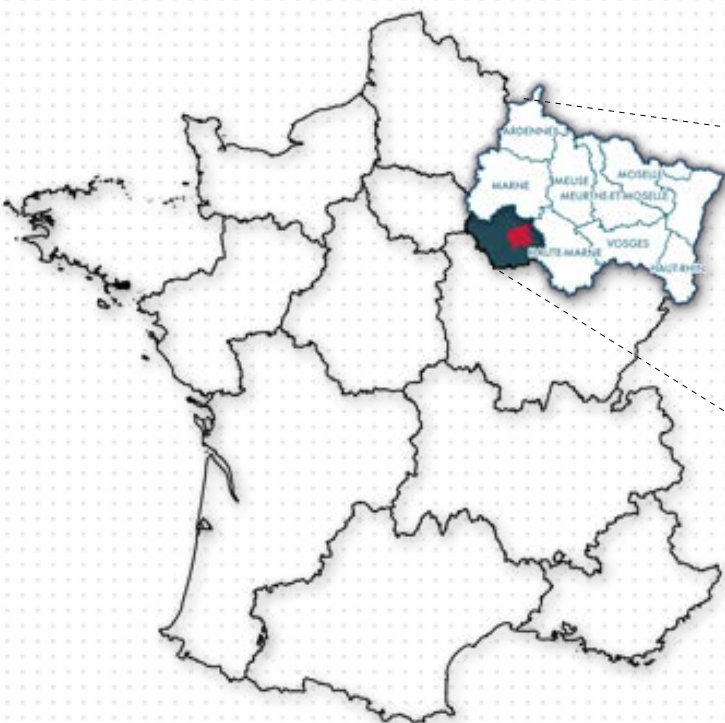
Habituellement réalisée en trois grandes phases allant du diagnostic jusqu'au plan d'actions, cette démarche innovante s'appuie sur le diagnostic paysager de la révision de la charte du Parc. Le plan de paysage est une démarche de projet en trois étapes dont l'objectif est de faire réfléchir ensemble élus, habitants et usagers pour élaborer des stratégies d'adaptation partagées à court, moyen et long terme.

Le plan de paysage est un outil de prise en compte du paysage, qu'il s'agisse de sa protection,

sa gestion ou de son aménagement, dans les politiques sectorielles d'aménagement du territoire (urbanisme, transports, infrastructures, énergies renouvelables, agriculture).

Le plan de paysage est une occasion rare de créer une dynamique collective autour des paysages. Au-delà d'un document de référence sur un paysage particulier, il vise la prise de conscience collective des fonctionnements et des qualités des paysages afin de mieux en préserver ou valoriser les identités dans un contexte de transition écologique, énergétique et agricole.

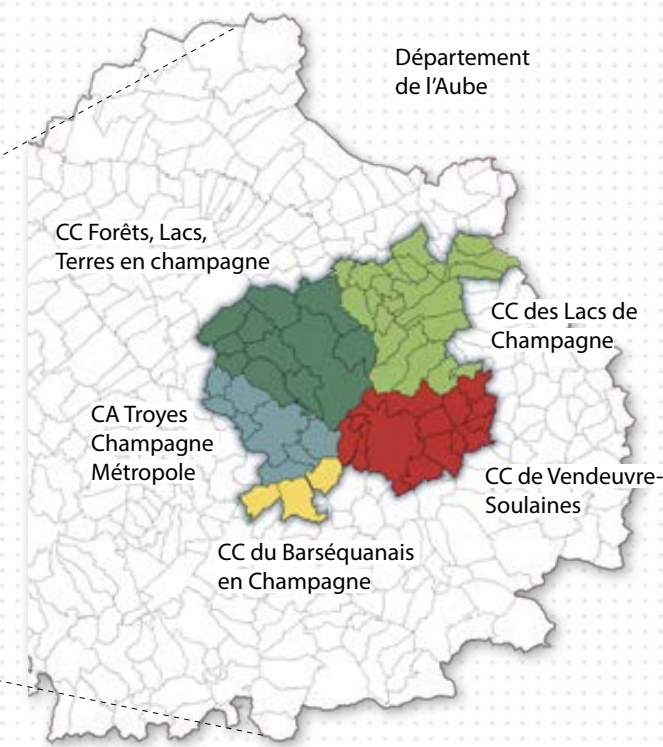
Contexte territorial



Le Parc naturel régional au sein du territoire métropolitain



Le Pnr au sein de la région Grand Est



Le Pnr au sein du département de l'Aube partagé entre 5 EPCI

Le Parc naturel régional de la Forêt d'Orient est situé en région Grand Est au cœur du département de l'Aube.

Région Grand-Est

La région Grand Est est issue du rassemblement des anciennes régions de la Champagne-Ardenne, de l'Alsace et de la Lorraine mise en place par la loi portant la nouvelle organisation territoriale de la République (Notre) promulguée en 2015.

Le Département de l'Aube

Le département de l'Aube est un des 10 départements de la Région Grand-Est. Il fait partie de la Champagne-Ardenne et sa préfecture est Troyes, située à la porte d'entrée ouest du territoire du Parc naturel régional.

Un territoire partagé en 5 EPCI

Le Pnr s'inscrit au sein d'une organisation intercommunale complexe. En effet, on compte cinq Établissements Publics de Coopération

Intercommunale (EPCI) qui se partagent les 58 communes du Parc.

La communauté d'agglomération de Troyes Champagne Métropole qui influence la partie ouest du Parc, la communauté de communes Forêts Lacs Terres en Champagne autour de Piney, la communauté de communes des Lacs de Champagne autour de Brienne-le-Château, la Communauté de communes de Vendeuve-Soulaines ainsi que celle du Barséquanais en Champagne.

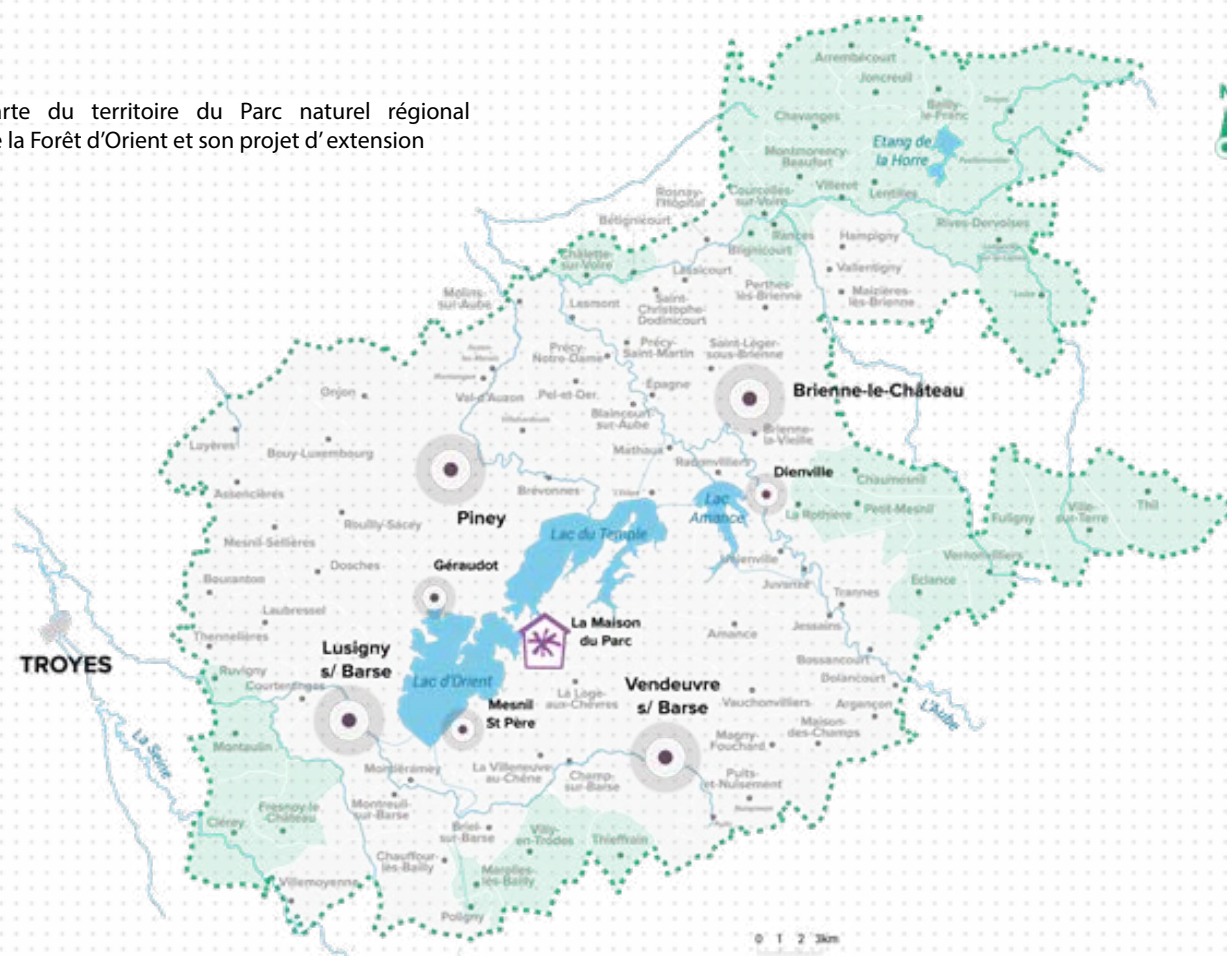
Contexte territorial



Communes actuelles du PnrFO

Communes supplémentaires
du périmètre d'étude (charte
2022)

Carte du territoire du Parc naturel régional
de la Forêt d'Orient et son projet d'extension



Le Parc naturel régional

Le Parc naturel régional de la Forêt d'Orient est aujourd'hui constitué de 58 communes. Il s'étend sur plus de 80 000 hectares soit 8 fois la taille de Paris intra-muros et compte près de 24 000 habitants.

Le territoire est structuré par un réseau de petites communes dont Lusigny-sur-Barse, Vendevre-sur-Barse, Brienne-le-Château et Piney forment les bourgs centres. On retrouve également au sein du territoire des communes avec moins de 40 habitants qui témoignent du caractère rural du Parc.

Un Parc en mutation

La construction historique et politique du Parc en 1970 est gravée dans la mémoire collective par l'arrivée des lacs. Son périmètre était alors concentré autour de ces derniers. Le Parc est aujourd'hui dans une nouvelle dynamique et souhaite renforcer son identité paysagère autour de la Champagne humide. Cet élargissement permet de fédérer de manière plus globale autour des valeurs du Parc ainsi que de mettre à disposition un outil d'ingénierie aux communes adhérentes. En regroupant partiellement plusieurs intercommunalités, il représente une autre échelle

de dialogue entre les communes et permet de réfléchir de manière plus large à l'évolution du territoire.

Le Parc jouit d'une richesse naturelle et paysagère exceptionnelle notamment grâce à la présence des lacs (Orient, Temple et Amance) équilibrant les usages de l'homme avec les milieux naturels.

Les paysages du Parc sont constitués d'une mosaïque riche marquée par de grands massifs boisés et la présence d'une polyculture remarquable alternant grandes cultures et paysages d'élevage.

Démarche du plan de paysage

La démarche de plan de paysage s'inscrit dans la révision de la charte du Parc qui permet de faire réfléchir collectivement à l'avenir du territoire



La Voie Verte des lacs



Parvis de l'église de Lusigny-sur-Barse

Une démarche partagée

Le plan de paysage n'est pas une démarche descendante d'analyse par un prestataire, mais bien une opportunité pour caractériser collectivement les paysages en organisant une démarche participative fertile.

Une mobilisation des forces vives

Une résidence in-situ organisée à vélo a permis une première rencontre des paysages du Parc. C'est un premier temps de sensibilisation et de mobilisation autour des thématiques liées aux paysages

(agricoles, forestières, urbaines, touristiques). Ces temps d'échanges sous forme d'entretien ou de rencontres informelles ont permis d'initier la démarche auprès des habitants et des élus. Le reste de la démarche participative est mutualisée avec les ateliers liés à la révision de la Charte.

Pour une montée en compétences des acteurs du territoire

Le plan de paysage intègre également un cycle de conférences qui permettra aux élus et aux habitants de se saisir des dynamiques et des enjeux en cours sur leur territoire. Cela prendra la forme de retours

d'expérience et d'un temps d'échange libre sur les enjeux du Parc.

Quelle retranscription de la démarche participative ?

L'apport de la démarche participative a été pris en compte dans la rédaction des fiches actions que ce soit à travers les thématiques abordées, les références proposées ou la priorisation des actions.

Une synthèse de la résidence à vélo est également annexée au plan d'action



Olivier Berthaut,
Bâtitseur d'Avenir



Marie-Hélène Tressou, Maire de
Lusigny-sur-Barse et son adjointe



Gildas Collignon, Château de Brantigny,
Association des Croqueurs de Pommes



Frédéric Gateau,
Les Charpentiers de Troyes



Christian Denormandie,
Maire de Piney



Charlotte Deglaire,
Éleveuse



Mathias Petit,
Confiturier



Véronique Lamblin et Gilles Deborde
CRESPEFO



François Monniot,
Scierie Monniot



Mathieu Huard,
ONF (unité de Radonvilliers)

Des rencontres à l'action

Ainsi, le temps de résidence à vélo a permis de rencontrer une liste non exhaustive d'acteurs du territoire (associations, élus, agriculteurs, artisans) qui ont éclairé le plan d'action sur les pratiques et savoir-faire du territoire.

Ces rencontres permettent de cibler les enjeux et problématiques propres au Parc naturel régional et orienter vers l'action. Ce sont également des acteurs qui permettront de faire vivre et d'animer le plan de paysage en menant à bien des actions ou en partageant la démarche.



Plan de paysage

02_Présentation du projet de paysage

Parc naturel régional
de la Forêt d'Orient

Présentation du projet de paysage

3 formats de livrables



Le livrable papier



L'exposition

N°	Titre	Description	2018		2019		2020		Statut	Observations
			Jan	Fév	Jan	Fév	Jan	Fév		
1	Titre de la tâche	Description de la tâche							Statut de la tâche	Observations
2	Titre de la tâche	Description de la tâche							Statut de la tâche	Observations
3	Titre de la tâche	Description de la tâche							Statut de la tâche	Observations

Tableau collaboratif de suivi du projet de paysage

Présentation du plan d'action

Les 4 volets du livrable



01_ Contexte de l'étude

02_ Présentation du projet de paysage

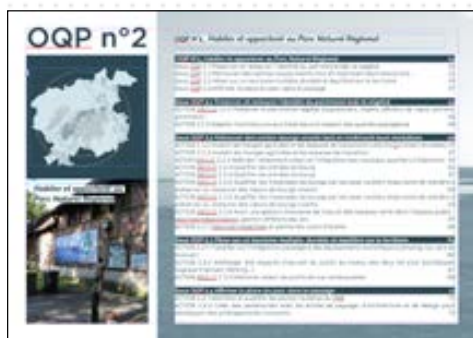
03_ Les Objectifs de Qualités Paysagères

04_ Plan d'actions

Présentation du plan d'actions

Organisation du plan d'actions

Liste des actions



Priorisation des actions

Cartes de sous-OQP



Fiches actions et actions Declics



Présentation du plan d'action

Les différentes fiches actions

Action inscrite
Mentionnée dans la
structure du plan d'action
sans fiche

Fiche action
1 A4 / contexte,
description, maîtrise
d'ouvrage / partenaire/
financement

Action décliné
3 A4 : détails du projet
avec plans, collages
avant/après/coupes de
principes...)

Exemple :

Action 1.1.3 Accompagner la création d'une pépinière locale et expérimentale





Plan de paysage

03_Les objectifs de qualité paysagère

Parc naturel régional
de la Forêt d'Orient

Du diagnostic au projet de paysage



La Champagne Crayeuse



La Champagne Humide



Le Barrois

La révision en cours de la charte a amené le Parc à réfléchir à son paysage par le biais de la réalisation d'un diagnostic paysager mené par le groupement Indigo-Passeurs paysagistes. Ce diagnostic permet de comprendre la construction des paysages au travers des grandes composantes paysagères (la géologie, le relief et l'hydrographie, les boisements, l'agriculture, le bâti et l'urbanisation).

Le diagnostic fait également l'état des lieux des représentations sociales du paysage, notamment autour de ses dimensions techniques. Ils sont tantôt considérés comme des paysages exploités, touristiques ou naturels. Le diagnostic relève également une ambiguïté notamment autour

des paysages de la Champagne Humide qui semblent immuables étant pourtant soumis de manière violente au changement climatique et au changement de paradigme agricole (déperissement des chênes, diminution des prairies au profit des grandes cultures, disparition de la ressource en eau). Le dernier constat est celui d'une difficulté à trouver la fierté locale.

Les entités paysagères du Parc

Le périmètre du Parc présente trois entités paysagères qui se distinguent par les reliefs et les activités que l'on y rencontre : la Champagne Humide, la Champagne Crayeuse et le Barrois.

Entre campagne cultivée et territoires de nature, les paysages ont été construits par l'Homme. Il en résulte un fort ancrage au territoire. Les entités paysagères se caractérisent principalement par des composantes rurales notamment liées aux pratiques agricoles.

Deux espaces se distinguent en sous-entité paysagère. La Plaine de Brienne-le-Château constitue une parenthèse de grandes cultures au sein de la Champagne Humide à l'est du territoire tandis que ses franges ouest sont marquées par la dynamique urbaine de l'agglomération Troyenne.

La Champagne Humide

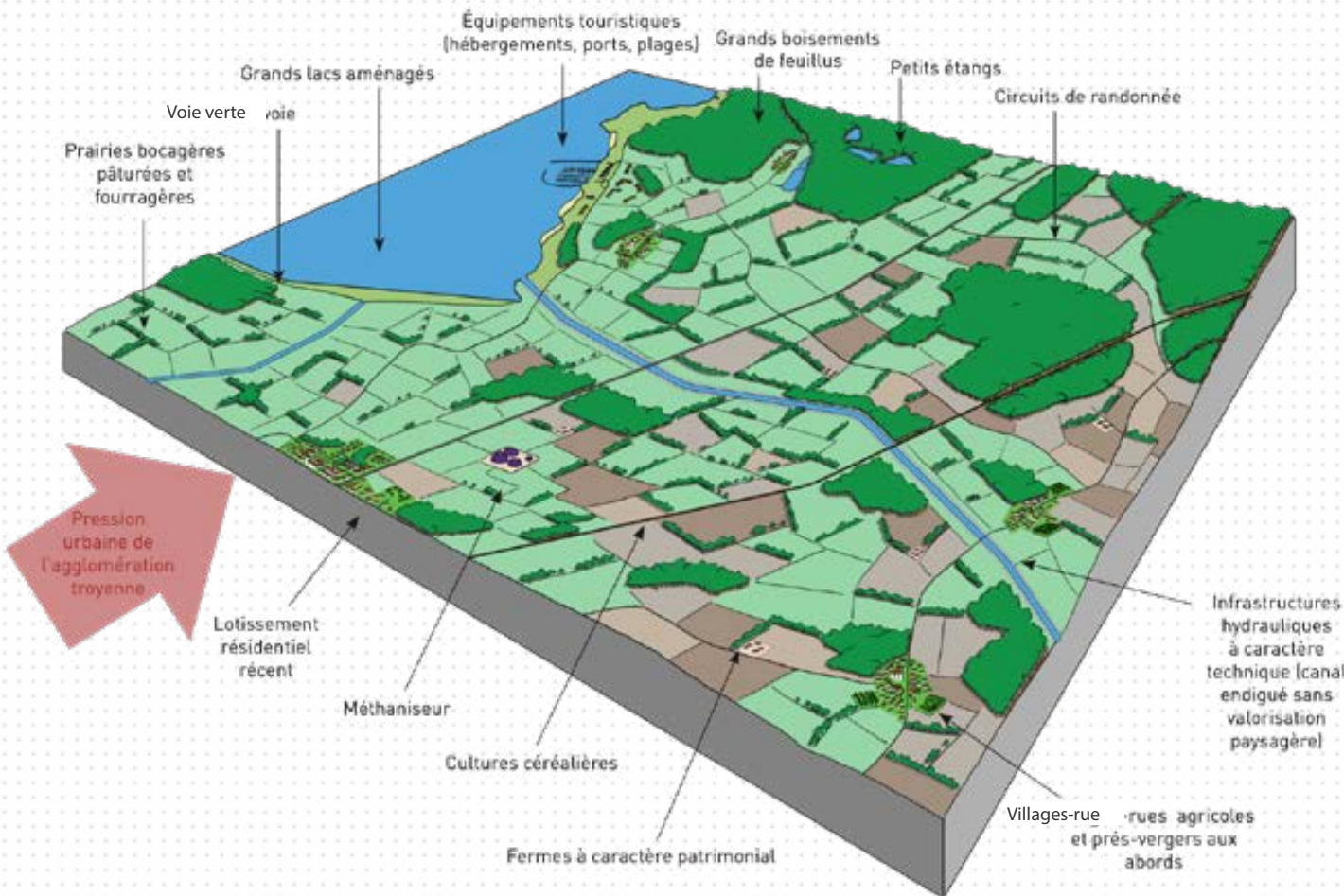
La Champagne Humide correspond au cœur du Parc autour des paysages forestiers, lacustres et d'une mosaïque agricole riche

Une mosaïque paysagère riche

Les paysages de la Champagne Humide, emblématiques et reconnus, représentent la majorité du territoire du Parc. Ce sont des paysages humides, naturels, équipés et agricoles qui s'organisent autour des lacs et des canaux créés par l'homme. L'eau est omniprésente, sous différentes formes : naturelles (rivières, étangs) et artificielles (lacs canaux endigués). Les paysages lacustres et forestiers sont dominants au sein de la Champagne Humide et sont accompagnés de prairies parfois bocagères. Cette agriculture à échelle humaine confère au Parc un cadre bucolique et pittoresque sur fond de forêts majestueuses. Aujourd'hui, quelques parcelles de grandes cultures, comme entre parenthèses, forment un net contraste avec les couleurs de la forêt et des prairies.

L'habitat humain s'est établi autour des routes principales et des lacs. On ressent un caractère rural et agricole qui peut trancher avec l'univers maritime de certains bords de lacs.

Au centre du Parc, les alentours des lacs sont bordés au sud-est et au nord-ouest par les deux vallées structurantes du territoire. L'apparition des lotissements dans le sud-est annonce le basculement dans la vallée de la Seine et vers l'agglomération troyenne tandis que les boisements denses autour de la rivière annoncent la vallée de l'Aube.



Bloc diagramme (Passeurs Paysagistes)

La Champagne Humide

La Champagne Humide correspond au cœur du Parc autour des paysages forestiers, lacustres et d'une mosaïque agricole riche



La Loge-aux-Chèvres



Mesnil-Saint-Père

Dynamiques paysagères

La Champagne Humide par sa quiétude et les paysages agricoles associés évoque souvent la naturalité et la durabilité, alors que pour beaucoup ces paysages ont été créés par la main de l'homme.

La création des lacs et des canaux a complètement bouleversé et transformé les paysages de la Champagne Humide. On relève alors des dynamiques récentes et en cours sur le territoire :

- Aménagement des abords de lacs et de canaux pour le loisir et pour la gestion,
- Retournement des prairies et augmentation des grandes cultures céréalières et légumineuses,
- Étalement urbain résidentiel qui entraîne une

Plan Paysage du Parc naturel régional de la Forêt d'Orient

perte progressive de l'identité architecturale locale et une banalisation du paysage,

- Disparition des vergers aux abords de villes et villages.

Enjeux de l'entité paysagère

Le diagnostic paysager de la charte relève plusieurs enjeux qui orientent vers l'action :

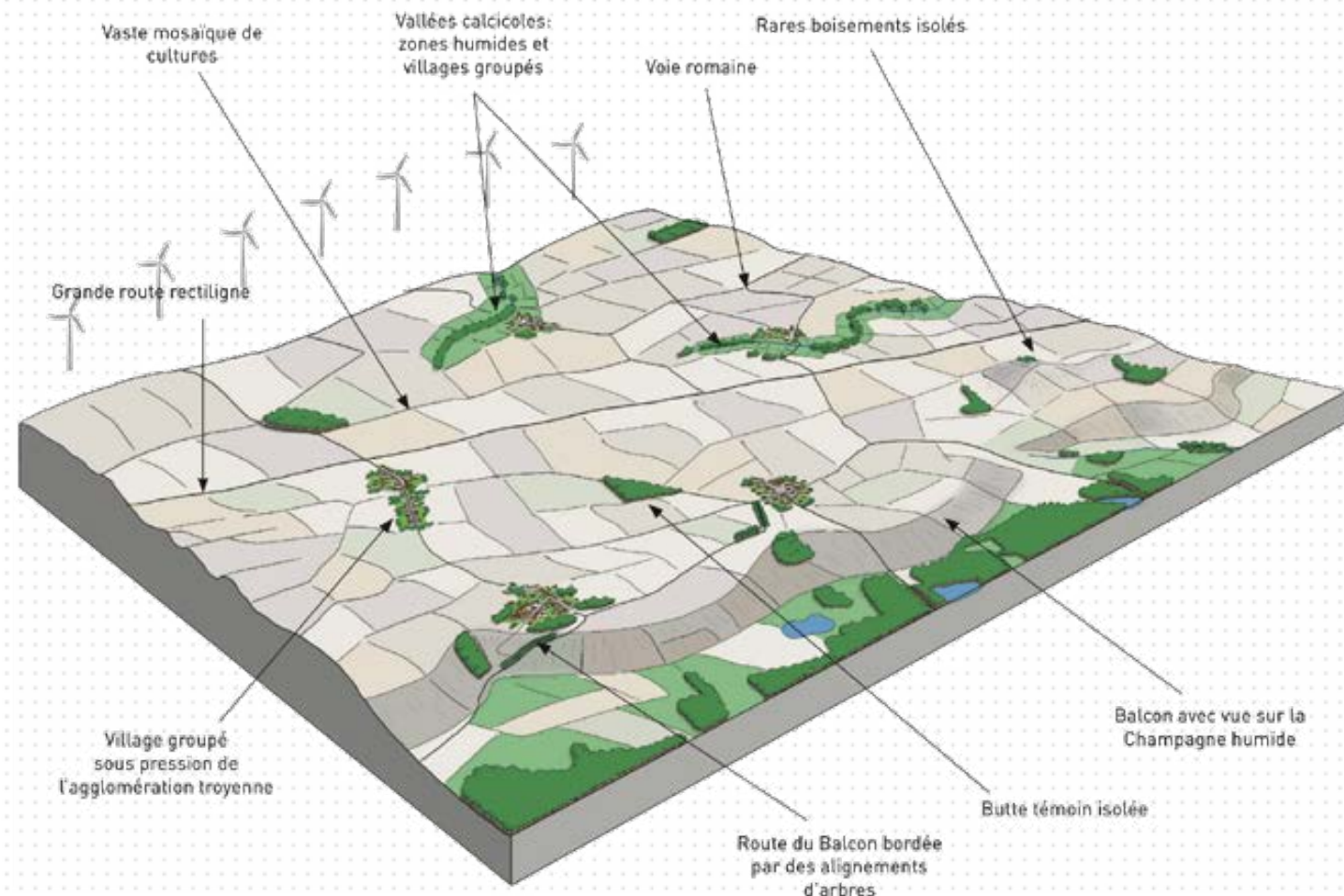
- Le caractère groupé des villages et de leurs silhouettes (maîtrise du développement des extensions résidentielles),
- La qualité des entrées et des centres-bourgs,
- Préservation des paysages prairiaux et forestiers (maîtrise du retournement des

prairies, valorisation de la méthanisation),

- Préserver et reconquérir les vergers traditionnels (intérêt paysager, génétique, écologique),
- Intégration et valorisation des équipements hydrauliques et de leurs abords (canaux, digues, abords des plages et des ports),
- Valorisation de la multitude d'étangs et des paysages prairiaux et forestiers.

La Champagne Crayeuse

Les paysages de la Champagne Crayeuse sont marqués par une mosaïque de grandes cultures, de villages groupés et de rus-oasis



Bloc diagramme (Passeurs Paysagistes)

Des paysages marqués par les grandes cultures

L'entité paysagère est identifiée par son plateau crayeux, cultivé en openfield à l'horizon lointain, ponctué de villages et de petits boisements qui apparaissent comme des îles dans l'espace cultivé. Les parcelles de grandes cultures et les grandes fermes industrielles sont les éléments paysagers marquants.

Les agglomérations se constituent en bourgs agricoles et groupés, souvent accompagnés par des boisements et visibles de loin. L'importance des bâtiments agricoles au sein des villages et l'étendue limitée des enveloppes bâties traduisent la dynamique de l'activité agricole du territoire. Le paysage géométrique est également renforcé par la présence de routes rectilignes qui dessinent le parcellaire agricole et relient les villages entre eux. Peu nombreuses, les routes de la crayeuse traversant les villages sont relativement fréquentées, notamment par les poids lourds.

L'horizon nord du territoire est balisé par une ligne d'éoliennes marquant la limite du Pnr. Parfois voilées par les fumées d'usines, elles participent également fortement à l'image d'un simple support équipé dans un objectif de production industrielle.

On retrouve également plusieurs structures paysagères remarquables comme la vallée de l'Aube, les rus-oasis et le balcon du Parc.

Le plateau crayeux est traversé par la vallée de l'Aube et ses affluents qui forment des rus «oasis» dans le désert crayeux. Au sud, l'entité paysagère de la Champagne Crayeuse est limitée par une côte qui constitue le balcon du Parc offrant un belvédère sur les paysages du Parc.

La Champagne Crayeuse

Les paysages de la Champagne Crayeuse sont marqués par une mosaïque de grandes cultures, des villages groupés et de rus-oasis



Le balcon du Parc



Route rectiligne plantée

Dynamiques paysagères

Complètement artificiels, les paysages de la crayeuse ont été construits de la main de l'Homme. Le diagnostic de la révision de la charte de Parc relève plusieurs dynamiques paysagères suivantes :

- Etalement urbain résidentiel (partie ouest du territoire) et agricole (partie est du territoire entraînant une perte de lisibilité des caractéristiques architecturales locales
- Intensification des pratiques agricoles avec augmentation de la pollution des sols et dégradation de la biodiversité
- Disparition des zones humides et arrachage

des haies entraînant une baisse de la qualité environnementale des paysages

- Aménagement des entrées de villages
- Réhabilitation de certains ensembles patrimoniaux : halle en centre ville et bâtis remarquables
- Disparition des voies romaines
- Augmentation des éoliennes en limite du Parc

Enjeux de l'entité paysagère

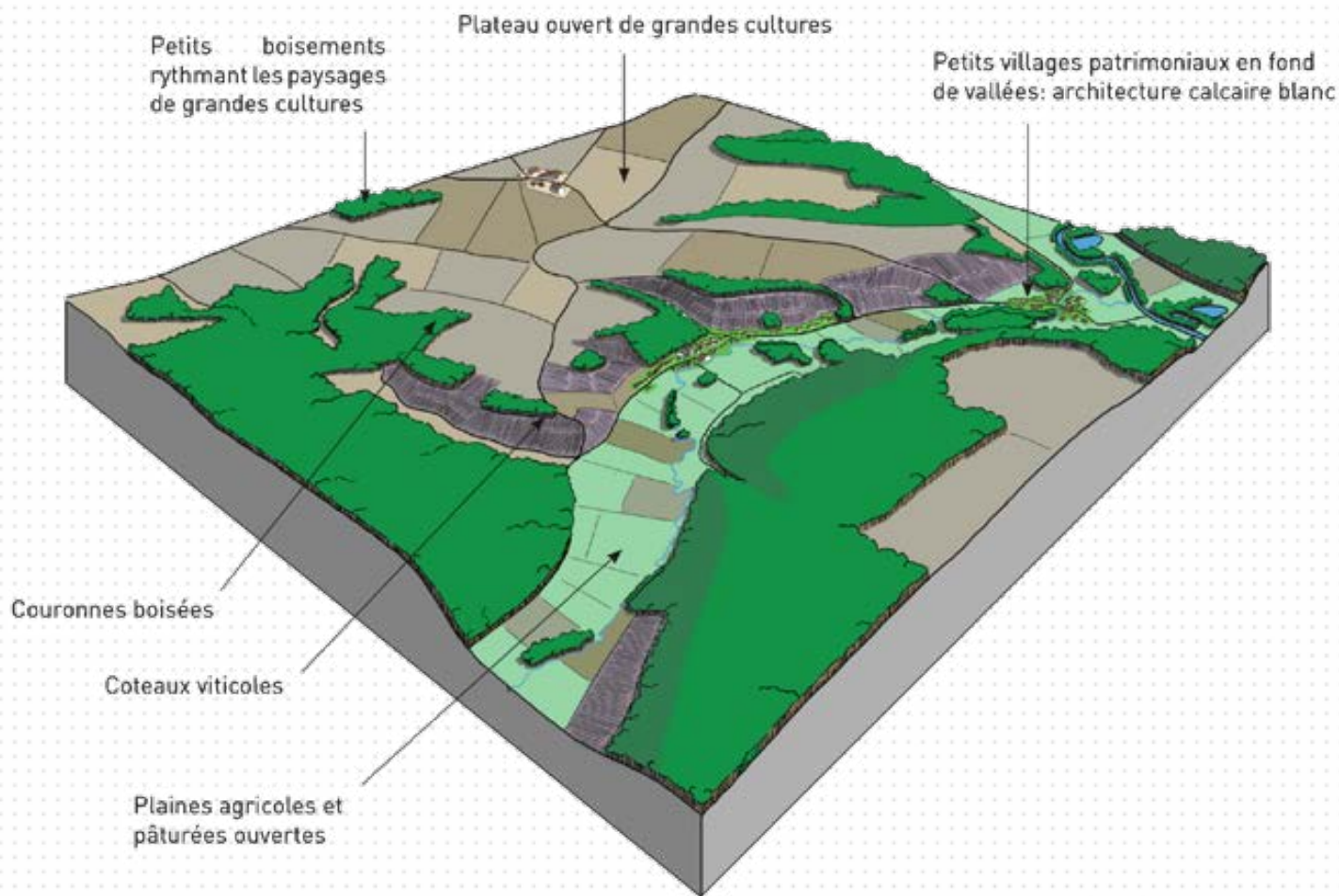
Le diagnostic paysager de la charte relève plusieurs enjeux qui orientent vers l'action :

- Préservation des caractéristiques paysagères des vallées calcicoles (prairies et végétation)

- Reconquête de la qualité environnementale du plateau crayeux (pratiques agricoles, végétation, éoliennes, etc.)
- Préservation du caractère groupé des villages et de leurs silhouettes (maîtrise du développement des extensions résidentielles et agricoles)
- Réaménagement des entrées et des centres-bourgs
- Réhabilitation des voies romaines
- Valorisation de la situation de balcon (aménagements en belvédère, etc.)

Le Barrois

Les paysages du Barrois sont caractérisés par un plateau entaillé de vallées viticoles



Bloc diagramme (Passeurs Paysagistes)

Des paysages marqués par les grandes cultures

Dans la partie sud du territoire du Pnr, les paysages sont complètement différents et s'apparentent aux paysages de la Champagne viticole : la Côte des Bar. L'organisation de ces paysages est étagée entre un plateau cultivé et des vallées viticoles. Ces paysages recouvrent une petite partie du territoire sud du Pnr mais présentent des caractéristiques très marquées, les paysages de la Côte des Bar forment une entité paysagère singulière et se démarquent du reste du Pnr. Les viticulteurs céréaliers façonnent au quotidien les paysages du Barrois autant sur les coteaux plantés de vignes que sur le plateau semé en céréales. Les paysages du Barrois sont largement expliqués par la géologie et la présence de calcaire dans le sol. Le Barrois se décompose de la manière suivante :

- Un plateau ouvert composé d'un vaste paysage dunaire offrant des vues sur des horizons lointains. Le paysage uniforme et répétitif est principalement composé de grandes parcelles de céréales et de légumineuses. Certaines irrégularités topographiques et végétales ponctuent ce vaste paysage.
- Les coteaux viticoles et les couronnes boisées avec des escarpements du plateau cultivé qui forment des coteaux calcaires pentus plantés de vignes. Les rangs et le cycle de production de la vigne créent un paysage à la fois géométrique et très évolutif au fil des saisons. Les parties les plus abruptes principalement situées en haut de coteaux sont couvertes de boisements de feuillus et forment des couronnes ou « chapeaux » arborés.

Le Barrois

Les paysages du Barrois sont caractérisés par un plateau entaillé de vallées viticoles



Dolancourt



Dynamiques paysagères

Les dynamiques paysagère suivantes ont été relevés lors du diagnostic de la révision de la charte. Les paysages du barrois sont très liés au socle géographique, bien qu'ils aient connu des transformations, notamment liées à la dynamique vertueuse de l'activité viticole, ces paysages illustrent globalement une certaine pérennité et stabilité sur les 50 dernières années. On relève ainsi :

- Progression de l'activité viticole sur les coteaux
- Perméabilisation des accès routes et chemins sur les coteaux
- Extensions urbaines sur les coteaux avec une Plan Paysage du Parc naturel régional de la Forêt d'Orient

perte de qualité architecturale des nouvelles constructions

- Fermeture des fonds de vallées
- Assèchement de zones humides pour la culture céréalière
- Intensification des cultures et disparition des arbres dans les parcelles cultivées

Enjeux de l'entité paysagère

Le diagnostic paysager de la charte relève plusieurs enjeux qui orientent vers l'action :

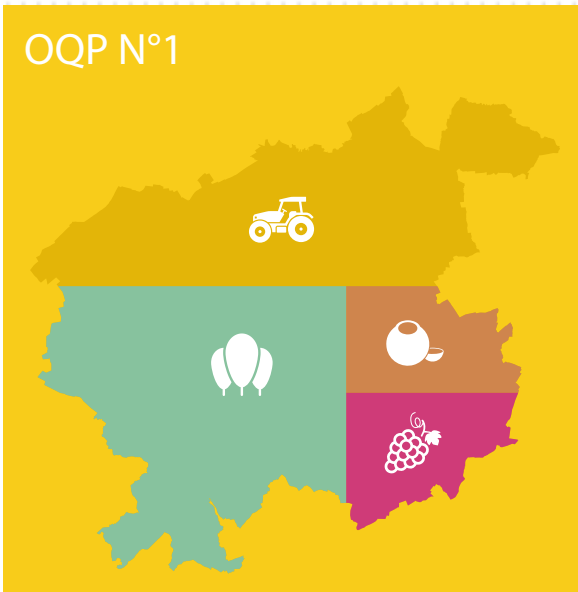
- Préservation de la diversité des paysages agricoles, particulièrement des prairies et vergers dans la zone de transition Champagne

Humide/ Barrois et sur les plateaux

- Préservation et renouvellement des alignements d'arbres le long des routes
- Maintien de l'ouverture des fonds de vallées et de leurs prairies
- Préservation des caractéristiques architecturales locales
- Intégration des équipements de sécurité liés à la culture sur les coteaux
- Valorisation des points de vue et de la situation de surplomb par rapport aux vallées viticoles (aménagements en belvédère, etc.)

Les trois objectifs de qualité paysagère du Parc naturel régional

OQP N°1

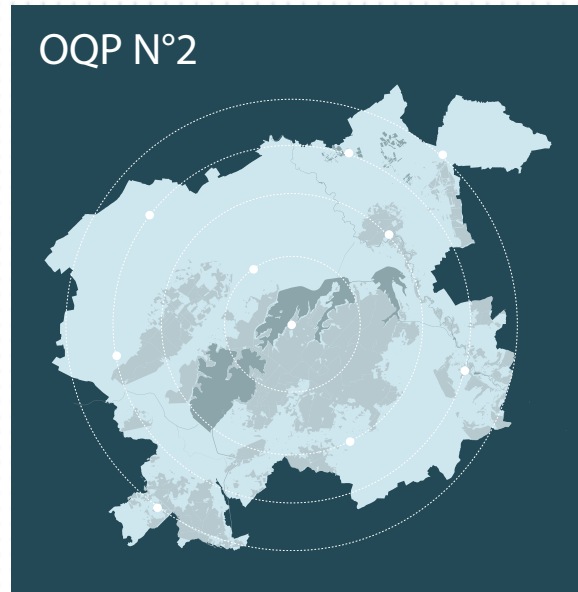


Faire du paysage productif un support d'innovation et d'attractivité du territoire



Plan Paysage du Parc naturel régional de la Forêt d'Orient

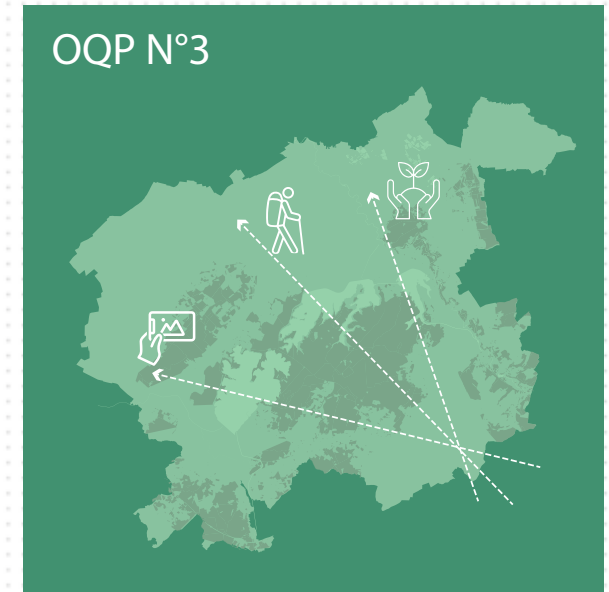
OQP N°2



Habiter et appartenir au Parc naturel régional



OQP N°3



Mettre les paysages en partage pour les donner à voir et à comprendre



OQP n°1



OQP N°1_Faire du paysage productif un support d'innovation et d'attractivité du territoire



L'objectif de qualité paysagère

La place des paysages forestiers

Les paysages forestiers forment le poumon du Parc. Ce sont dans un premier temps des paysages productifs à l'évolution contrôlée. Dans un second temps, ce sont également des paysages qui ont une dimension sociale forte et doivent répondre à des enjeux d'acceptabilité et d'accès du public tout en respectant les milieux en place.

Affirmer la mosaïque paysagère du Parc

La richesse du Parc se trouve dans la diversité de paysages rencontrés au sein du territoire. Paysages agricoles, forestiers, lacustres et urbains se côtoient avec une diversité sans

cesse renouvelée. Il s'agit là d'affirmer cette richesse et de la partager.

Un territoire en transition

Tout comme les autres territoires, le Pnr n'échappe pas aux questions de transition énergétique. Développés de manière équilibrée, intégrée et concertée, ces systèmes permettront de faire briller le Parc par son innovation.

Les sous-objectifs de qualité paysagère

- 1 Préserver et renforcer les qualités paysagères agricoles du Pnr.
- 2 Faire rayonner les sites industriels
- 3 Maintenir et développer les surfaces boisées dans le cadre d'un usage durable
- 4 Investir la transition énergétique tout en respectant les paysages du Parc.





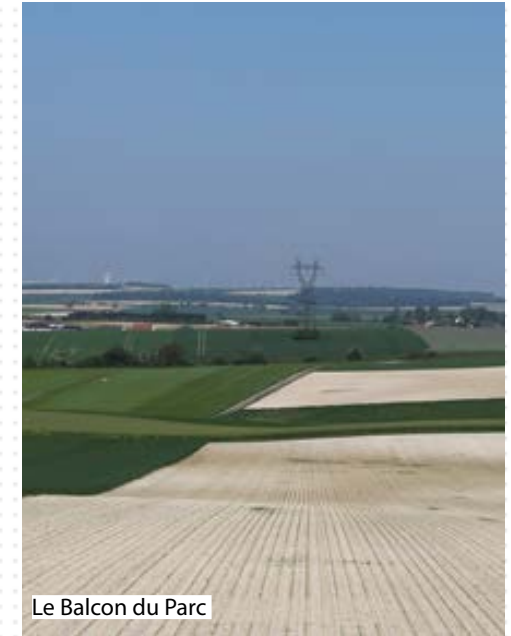
Élevage proche de Brienne-le-Château



Mosaïque agricole, Champs-sur-Barse



Brévonnes



Le Balcon du Parc

Un territoire de polyculture

Les paysages agricoles du Parc se révèlent être riches et représentent une mosaïque de cultures diversifiées. Caractérisée par la polyculture et l'élevage, la Champagne Humide marque une différence nette avec le paysage de grandes cultures de la Champagne Crayeuse tandis qu'au sud, le Barrois s'organise autour des coteaux viticoles et boisés. L'évolution des pratiques agricoles, des besoins et des usages ont fortement fait évoluer les paysages du Parc que ce soit à travers le remembrement ou l'abandon de certaines cultures. Il convient alors aujourd'hui de protéger cette mosaïque paysagère et de l'enrichir.

Tisser un lien entre espaces habités et agriculture

Au-delà des valeurs intrinsèques des paysages agricoles, il convient ici de donner une place à l'agriculture au sein des espaces vécus. Ainsi, le plan de paysage propose de s'intéresser à la relation de l'Homme avec ces milieux cultivés au travers des circuits courts, de la mobilité ou du mode d'habiter (bâti agricole).



Tuileries et briqueteries du Marmoret, Brévonnes



Carrière, Vendevre-sur-Barse



Extraction, Blignicourt

Le territoire du Parc possède plusieurs carrières à l'extraction diverse : sables, matériaux calcaires et argiles. L'exploitation du sous-sol se reflète directement dans les paysages, que ce soit au travers de l'architecture ou par le legs que laissent ces industries d'extraction (fossé, briqueterie, front de taille, étangs).

Donner à voir les sites d'extraction

La fermeture, tout comme l'ouverture des carrières sont soumises à la loi sur les installations classées pour la protection de l'environnement. Ainsi, à la fin du contrat d'exploitation le site peut être remis en état ou être support d'autres projets (énergétique,

écologique, etc..).

Le plan de paysage propose de s'intéresser au devenir des carrières et au lien que peuvent avoir ces sites avec les usagers du Parc. Qu'ils soient en activité ou non, ces espaces sont des lieux singuliers à l'impact conséquent sur les paysages.

Investir les espaces industriels

On retrouve sur le territoire et notamment au sein de la Champagne Humide, plusieurs zones industrielles et d'activités. Ce sont des espaces productifs qui constituent le cadre de vie de plusieurs centaines de personnes qui s'y déplacent quotidiennement pour travailler. Ce sont de grandes

emprises minérales souvent déconnectées de l'espace urbain où le piéton a du mal à trouver sa place.



Vue aeriennes de la Forêt du Temple



Tas de bois



Maison du Parc



Anse du bois Foucaut

De la ressource au paysage

Avec l'aide de la Région, le Parc naturel a réalisé une Charte Forestière de Territoire sur ses 22 000 hectares de forêts et boisements. C'est un outil de gestion durable locale et multifonctionnelle qui permet la rencontre de l'ensemble des acteurs de la forêt, rendant possible un dialogue fertile sur des paysages qui dessinent une grande partie du territoire. Le plan de paysage propose de s'appuyer sur cette charte pour illustrer certaines actions et permettre d'animer la charte forestière de territoire et son plan d'actions.

Un nombre important d'actions a déjà été programmé, le plan de paysage propose de

reprendre ces actions et de les illustrer au travers du programme d'actions.

Il ne s'agit pas ici de plagier les actions de la charte forestière de territoire, mais bien de les mettre en avant tout en faisant le lien entre la ressource et le paysage.



Rupture architecturale, Dosches



Méthaniseur, Thénnelières



Eoliennes au nord du Parc

Un territoire au défi de la transition énergétique

Le Parc naturel régional de la Forêt d'Orient se doit d'être un territoire d'innovation et d'être moteur sur les questions de transition énergétique, aussi bien sur la sobriété énergétique (consommer moins) que sur la production grâce aux développements des énergies renouvelables (produire mieux). Au vu des caractéristiques paysagères du Parc, cette transition doit se faire en accord avec les qualités paysagères en place et souhaitées.

Les directives liées à ce sujet se font également à des échelles supérieures, les volontés du Parc doivent être en phase avec les documents de planification supérieurs (SRADDET, SCoT, PCAET, notamment

celui de la communauté d'agglomération de Troyes Champagne Métropole) pour engager et mener à bien une démarche locale cohérente.

OQP n°2



OQP N°2_Habiter et appartenir au Parc naturel régional



L'objectif de qualité paysagère

Le plan de paysage propose d'affirmer les qualités du cadre de vie liées à l'habitat ou au développement humain sur le territoire pour ainsi faire émerger un sentiment d'appartenance et de fierté locale.

Préserver et restaurer l'identité du patrimoine bâti et végétal
La première intention paysagère est de révéler le riche patrimoine bâti et végétal et les savoir-faire qui construisent les paysages du territoire. En effet, maisons à pan de bois, halles, vergers sont autant de motifs qu'il faut révéler et mettre en valeur par le plan de paysage.

Retrouver des centres-bourgs vivants
Au sein de la Champagne Humide ou dans le

reste du territoire, les établissements humains s'organisent en centre-bourg. Le plan de paysage propose d'investir ces espaces habités pour en faire des lieux d'innovation paysagère et d'expérimentation sociale.

Miser sur un tourisme durable
Le Parc connaît une dynamique touristique importante dans le sillage des lacs qui polarisent une grande partie des flux. Il convient alors de trouver un modèle équilibré pour faire rayonner la richesse des paysages du territoire.

Les sous-objectifs de qualité paysagère

- 1 Préserver et restaurer l'identité du patrimoine bâti et végétal.
- 2 Retrouver des centres-bourgs vivants tout en maîtrisant leur évolution.
- 3 Miser sur un tourisme multiple, durable et équilibré sur le territoire.
- 4 Affirmer la place du Parc dans le paysage.





Château de Brantigny



La Loge-aux-Chèvres



Arbre isolé, Champagne Crayeuse



Verger, Brantigny

Une richesse architecturale et paysagère

Le Parc naturel régional de la Forêt d'Orient possède une grande richesse architecturale et paysagère. En effet, les maisons à pan de bois, les anciennes halles, le petit patrimoine, les vergers et les arbres isolés sont autant de motifs identitaires que l'on retrouve sur le périmètre du Parc. Entre fierté locale et abandon de certains sites, les dynamiques sont multiples et peuvent amener une perte patrimoniale et un amenuisement de la fertilité locale.

transition énergétique va faire partie intégrante des paysages du Parc et notamment sur la rénovation du patrimoine architectural. Les solutions apportées doivent respecter les savoir-faire sans dénaturer ni détruire les éléments en place.

Un bâti au défi de la transition énergétique

Comme préconisé sur les documents de planification supérieure (SRADDET, SCoT), la



Ruvigny (hors Parc mais dans le périmètre d'étude pour le renouvellement de la Charte)



Lusigny-sur-Barse



Brienne-le-Château

Un territoire habité

Le territoire du Parc naturel régional sur lequel se focalise le plan de paysage possède une répartition humaine en centre-bourg de petites et moyennes tailles, qui se répartissent le long des grands axes de communication (D619, D960 et D396). De plus, les dynamiques urbaines liées à Troyes et sa pression foncière dessinent des formes composites dans les paysages urbains qui peuvent rendre complexe la lecture de la ville.

Un paysage de passage

Les bourgs du Parc sont traversés chaque jour par plusieurs centaines de véhicules qui parcourent le territoire et fracturent les bourgs en deux. Sur ce

sujet, les volontés politiques sont diverses entre contournement et aménagements plus ponctuels. L'orientation globale tend vers un apaisement et une amélioration du cadre de vie.

Retrouver des centres-bourgs vivants

Ce sous-objectif cherche à penser l'espace urbain comme des lieux d'innovation. Lieux de vie et de rencontre pour les habitants du Parc, ce sont des espaces que le plan de paysage propose d'investir autour des questions de désimperméabilisation, de nature en ville ou de l'animation de l'espace public.

Reconnaître les villes du Parc

Les paysages habités du Parc possèdent des

identités propres qu'il convient de valoriser tout en faisant unité à l'échelle du Parc. Les entrées de villes et de bourgs seront donc traitées comme des vitrines du territoire.



La Voie Verte des lacs



Dienville



Belvédère du Croît



Mesnil-Saint-Père

Le tourisme sur le Parc naturel régional est globalement polarisé par les lacs qui attirent au-delà de la région troyenne. Ils proposent un tourisme varié entre activités nautiques, randonnées et sites patrimoniaux. C'est cependant un tourisme qui s'articule principalement autour de ces géants hydrographiques qu'il convient d'équilibrer sur l'ensemble du territoire.

Voir le territoire

Les paysages du Parc s'organisent en entités paysagères marquées et facilement identifiables. Leur compréhension est favorisée par les points de vue disséminés sur le territoire, associés au maillage de sentiers et de chemins qui parcourent

le Parc.

Diffuser l'offre touristique

Si logiquement les lacs offrent un potentiel touristique fort, le reste du Parc possède une large palette de paysages qu'il convient de partager (agricole, urbain, naturel). Cela permettra d'équilibrer les flux touristiques, de limiter la surfréquentation et de miser sur un tourisme plus durable. De plus, certaines logiques d'accueil sont obsolètes et méritent d'être repensées (base de Mesnil-Saint-Père qui est en cours, ou les entrées de forêt).

Faire du Parc un atout touristique

Le Parc en tant qu'outil d'ingénierie et relais local doit également être visible pour les usagers du Parc. La démarche Valeurs Parc naturel régional est un exemple déjà en place à valoriser et à renforcer pour diffuser plus largement cette plus-value.



Campagne de plantation, Pnr



Maison des Lacs de Mesnil Saint Père



La Maison du Parc

Le Parc est né avec l'apparition des lacs dans les années 70, fonctionnant autour de plusieurs commissions pour suivre les projets, formuler des orientations et des recommandations d'actions à mettre en place. Si l'outil Parc est relativement bien compris par les élus et leurs services, un travail de sensibilisation est à réaliser pour que les habitants puissent s'approprier la démarche multiple du Parc et sortir de la vision de surprotection que le Parc peut porter.

Identifier le Parc

Face à ce constat de manque de reconnaissance de l'outil, le plan de paysage propose des actions simples qui permettront d'identifier les spécificités

du Parc et de poser les bases d'un vocabulaire commun.

Faire ensemble

Ce sous-objectif vise à (re)connecter les habitants à la démarche du Parc et de le valoriser comme outil de proximité. Pour cela, le plan de paysage mise sur «le faire ensemble», l'événementiel et la festivité pour mettre le Parc au centre du cadre de vie des habitants.

OQP n°3



OQP N°3_ Mettre les paysages en partage pour les donner à voir et à comprendre



L'objectif de qualité paysagère

Les paysages du Parc nécessitent une mise en partage pour une appréhension et découverte collective.

La mobilité, les points de vue, l'éducation à la nature sont autant de thématiques qui permettent de comprendre et de découvrir les richesses du territoire.

La mobilité comme vecteur de découverte

Le plan de paysage propose de s'appuyer sur les réseaux de mobilités déjà existants pour permettre la découverte collective des paysages. C'est également un enjeu majeur pour l'amélioration du cadre de vie des habitants du Parc.

Protéger et partager le patrimoine naturel

La Champagne Humide forme un réservoir

de milieux et une biodiversité riche. La valeur de ces milieux réside dans leurs protections, mais également dans leur accessibilité et leur lien avec les usagers du Parc.

Guider et observer le territoire

L'animation et la mise en valeur des paysages passent également par une bonne lisibilité des unités de paysages. Ainsi, le plan de paysage propose d'investir la question des points de vue et de l'information pour un partage global des valeurs du Parc.

Les sous-objectifs de qualité paysagère

- 1 Faire de la mobilité un vecteur de découverte du territoire.
- 2 Partager et protéger le patrimoine naturel.
- 3 Faire vivre la démarche paysagère au sein du Parc naturel régional.
- 4 Guider et observer le territoire





Voie Verte, Brévonnes



Route départementale 960



La proximité avec l'agglomération troyenne permet une bonne desserte du territoire depuis et vers le pôle urbain par l'automobile. Ces axes de communication se présentent de prime abord comme des fractures au sein du Parc. Ce sont pourtant des médiums pour la découverte de ses paysages. C'est notamment le cas de la D960 implantée en situation de surplomb à la rencontre de la Champagne Humide de la Champagne Crayeuse.

S'appuyer sur un réseau de mobilité déjà existant

Le territoire du PnrFO possède déjà un réseau de circuits de randonnées pédestres de tous

niveaux. Ce sont des itinéraires qui s'organisent principalement autour des lacs et des milieux aquatiques. Au delà du maintien essentiel de ces itinéraires, ce sous-objectif cherche à retrouver des boucles de lectures des entités paysagères.

Qu'en est-il de la mobilité du quotidien?

Si le territoire reste voué à la voiture au quotidien, le Parc jouit de la Voie Verte des Grands Lacs Seine et Aube qui permet de connecter le centre de Troyes au territoire de manière quasi continue en moins de 1h30. Cependant, certaines liaisons douces sont inexistantes et rendent les déplacements difficiles voire impossibles. C'est par exemple le cas entre

Dienville et Brienne-le-Chateau, ou le long de la D619.



Anse du Bois Foucaut



Lac du Temple

Une des missions principales du Parc naturel régional est de protéger l'environnement. En effet, le territoire possède de nombreux réservoirs de biodiversité principalement humides et lacustres, mais aussi prairiaux et forestiers, réputés pour leur richesse biologique exceptionnelle. Véritable havre de paix pour la faune et la flore et faisant partie du paysage remarquable, la gestion de ces milieux s'inscrit dans une démarche de protection et de valorisation initiée par le Parc depuis sa création. On retrouve ainsi :

- La Réserve Naturelle Nationale de la Forêt d'Orient,
- La Réserve Naturelle Régionale des prairies

- humides de Courteranges,
- Plusieurs sites Natura 2000

Concilier patrimoine naturel et accueil du public

La préservation des milieux naturels peut régulièrement se confronter avec l'accueil du public et certains usages sauvages. C'est un des objectifs du Parc de trouver ce juste équilibre entre protection et mise en lumière de cette richesse écologique.

Des paysages vivants

Face aux enjeux de l'érosion de la biodiversité, la qualité écologique des milieux aquatiques est un

enjeu majeur.

Ce sous-objectif de qualité paysagère prône ainsi le renforcement des qualités écologiques et des qualités paysagère du patrimoine naturel. Les paysages doivent s'affirmer comme de véritables espaces de vie.

Le plan de paysage ne s'arrête pas au terme de la troisième phase, il ne fait que commencer. C'est pourquoi son suivi par la maîtrise d'ouvrage est si important.

Les référents «plan de paysage»

Afin d'organiser les événements et d'animer la démarche, un ou plusieurs élus référents devront être désignés au sein du Parc.

Chacune des communes devra également désigner un interlocuteur privilégié pour l'ensemble des échanges avec le Parc. Ils feront remonter les informations et permettront la concrétisation des actions à l'échelle communale.

La charte d'adhésion et l'atelier «plan de paysage»

Le passage à l'opérationnel est parfois difficile. Cela s'explique par une démobilisation progressive des acteurs initialement mobilisés.

Pour éviter ce phénomène et assurer la continuité de la démarche au-delà des quelques mois d'étude, nous proposons la mise en place d'une charte d'adhésion. L'objectif est d'engager les partenaires essentiels à la concrétisation du programme d'actions par la signature d'un document-cadre. Les signataires se

réuniront ensuite périodiquement autour d'un atelier «plan de paysage», pour piloter et évaluer les différentes actions en cours. Ils s'appuieront sur le planning réalisé dans le cadre du plan d'action.

Les premières actions

Il s'agit de définir, au regard du projet de paysage, la nécessité, la pertinence et les ambitions en matière d'interventions paysagères à court terme.

Un travail de hiérarchisation des actions lors du plan de paysage permettra de cibler les actions à réaliser en premier.

Suivi et animation



Référénts



Partenaires

00_Désignation des référents «plan de paysage»

- Création de la charte d'adhésion ;
- Organisation des événements et temps d'échange avec les partenaires ;
- Diffusion des avancées du plan de paysage ;

02_Organisation de l'atelier «plan de paysage» par les référents du PnrFO

- Définition des actions à mener et validation du calendrier de mise en œuvre ;
- Définition des moyens engagés et des porteurs de projets ;

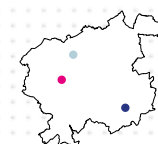


Planning

2022	2023
■	■
■	■
■	■
■	■
■	■
■	■

03_Lancement des premières actions

- Réalisation d'actions pilotes en lien avec les acteurs locaux (habitants, associations, commerçants, etc.)



Ex: Action 2.3.1
Action 3.1.1
Action 1.2.1

